CDG45

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET.

Mars 2025

A LA UNE

[*Recensement*] Assistants / Conseillers de Prévention

Le CDG45 recense les assistants / conseillers de prévention des collectivités et établissements publics du Loiret. Vous avez nommé un nouvel agent de prévention, vous en avez changé ou vous n'avez plus d'agent de prévention ?

Pensez à informer le service prévention et inspection afin de mettre à jour
l'annuaire des assistants / conseillers de prévention

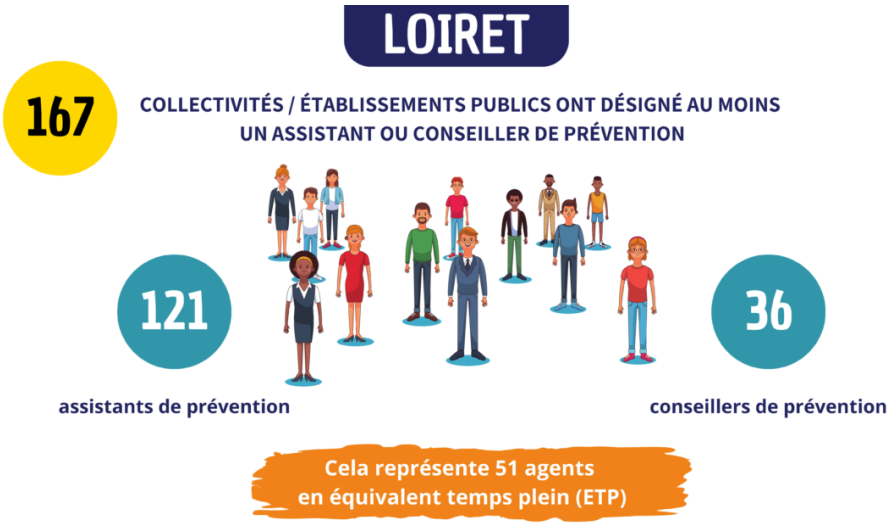

[*CNFPT*] Formations obligatoires des assistants / conseillers de prévention

Ces agents doivent suivre une formation préalable à la prise de fonction puis chaque année une formation continue afin d'entretenir leurs acquis, de parfaire leurs compétences et d'actualiser leurs connaissances.

Le service prévention et inspection vous propose une sélection des formations :

Formation préalable obligatoire des conseillers de prévention : les 13-16 mai et 17-19 juin 2025 à Orléans.
Formation préalable obligatoire des assistants de prévention : les 14-16 mai et 16-17 juin 2025 à Orléans.
Les conduites addictives les 3-4 juillet 2025 à Vannes.
Evaluation des risques / DUERP les 6-7 octobre 2025 à Vanne.
Les propos et comportements sexistes au travail : de la libération de la parole à la prévention : le 26 septembre 2025 à Angers.
La prévention des risques liés à l'utilisation des produits chimiques : le 9 février 26 à Vannes.
L'organisation de l'accueil sécurité d'un nouvel agent : les 2-3 mars 2026 à Vannes.
L'animation de réunions "Quart d'heure sécurité" : les 26 et 27 janvier 2026 à Thorigné Fouillard.
La prévention de l'usure professionnelle en restauration collective : les 22-24 septembre 2025 à Orléans.
Les risques liés à l'utilisation et au stockage des produits d'entretien : les 13-14 octobre 2025 à Tours.
Analyse d'un accident de travail : les 16-17 mars 2026 à Blois.

[*FNP*] Pérennisation de l'offre de remboursement partiel de matériel de prévention

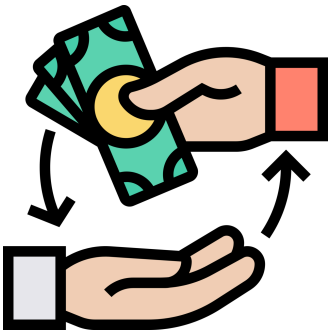

Si vous êtes un employeur **ayant moins de 50 agents affiliés à la CNRACL** et que vous avez un **effectif total de moins de 100 agents**, vous pouvez solliciter le remboursement partiel de matériel à visée de prévention des risques professionnels que vous avez acheté au bénéfice de vos agents durant l'exercice précédent et/ou l'exercice en cours au moment du dépôt de votre demande.
Le remboursement vise à couvrir 80 % de la dépense réalisée et est plafonné à 3 000 € TTC.
En savoir plus

ACTUALITE REGLEMENTAIRE

[*Décision-Cadre*] Enquêtes internes réalisées à la suite de signalement pour discrimination, violence et harcèlement au travail

Saisie de nombreuses réclamations soulevant des difficultés liées aux enquêtes internes menées par les employeurs publics et privés en matière de discrimination, violence et harcèlement au travail, **la Défenseure des droits formule 49 recommandations** dans cette décision-cadre du 5 février 2025 afin de rendre les dispositifs de signalement efficaces. On notera entre autres :
- la formation nécessaire des acteurs qu'ils soient en charge de la cellule d'écoute, du traitement des faits signalés ou encore de la réalisation de l'enquête interne
- l'importance d'assurer la traçabilité de la procédure
- la nécessité de traiter le signalement dans un délai le plus bref possible
- la protection des victimes présumées
- le respect strict de la confidentialité
- les pratiques à suivre pour la réalisation de l'enquête

En savoir plus

[*Focus juridique*] Format et contenu des plans de prévention : que prévoit la réglementation ?

De nombreuses entreprises dites « utilisatrices » recourent à l'intervention d'entreprises extérieures pour exécuter, en leur sein, des travaux ou des prestations de service. Des dispositions spécifiques sont alors prévues par la réglementation afin de renforcer la prévention des risques liés à l'intervention de ces entreprises extérieures. Une des principales obligations faites par le Code du travail et qui structure l'ensemble de la démarche de prévention consiste à réaliser un plan de prévention afin d'identifier les risques liés à la coactivité et de déterminer les mesures de prévention qui s'y rapportent. Ce focus s'intéresse au formalisme et au contenu de ce document.
En savoir plus

[*Décret*] Fumer et vapoter en entreprise : des sanctions alourdies

Un décret du 25 janvier 2025, entré en vigueur le 27 janvier dernier, a modifié les montants des amendes applicables en cas d'infraction à l'interdiction de fumer et de vapoter dans les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif. Désormais, l'infraction à **l'interdiction de fumer et de vapoter** dans ces lieux est passible d'une amende prévue pour les **contraventions de quatrième classe, soit 750 euros.**
Le décret uniformise les deux types de contravention qui existaient auparavant. En effet, jusqu'à présent, le fait d'enfreindre l'interdiction de fumer sur ces lieux de travail était sanctionnable d'une amende prévue pour les contraventions de troisième classe, soit 450 euros. De son côté, le fait d'enfreindre l'interdiction de vapoter relevait d'une amende prévue pour les contraventions de deuxième classe soit 150 euros.

VUS SUR LE NET

[*FNP*] Appel à projet - prévention des risques professionnels des agents techniques et d'entretien

Lancé par le Fonds national de prévention (FNP) de la CNRAC**L,** cet appel à projets permettra aux employeurs retenus de **bénéficier d'un appui financier et méthodologique** dans leur démarche.
En savoir plus

[*Travail sur écran*] De nouveaux outils pour agir

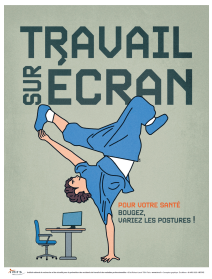

Travailler de façon prolongée devant un écran peut engendrer des troubles pour la santé : troubles musculosquelettiques, fatigue visuelle, stress…
Comment prévenir efficacement les risques liés au travail sur écran ?
L'INRS propose aux employeurs de nouveaux outils (guides, affiches, brochures) pour agir et préserver la santé des salariés amenés à travailler de façon prolongée devant un écran d'ordinateur. Bonne installation des écrans, choix de souris, sédentarité, etc.
En savoir plus

[Risques machines] Campagne de sensibilisation

Indissociables de l'environnement de travail, les machines peuvent exposer les salariés à de multiples risques professionnels. Dès ce 4 mars, afin de mieux prévenir ces risques professionnels, l'INRS lance une campagne nationale d'information **« Avec les machines, le risque est toujours là »** et propose aux employeurs et aux préventeurs des ressources pour agir (www.securite-machine.fr).
En savoir plus

[*Travail de nuit*] Mieux comprendre les risques pour agir en prévention

Le travail de nuit peut avoir des effets importants sur la santé et la sécurité des salariés. L'INRS rappelle quelques clés pour mieux comprendre les risques liés au travail de nuit pour agir en prévention.
En savoir plus

[*Mal de dos*] Des dépliants pour le prévenir selon le type d'activités

L'INRS publie plusieurs dépliants pour prévenir le mal au dos dans plusieurs secteurs :

- Secteur de l'aide et des soins à la personne
- Secteur du transport et de la logistique
- Secteur de la collecte et du tri des déchets
- Secteur du bâtiment

[*Webinaire*] Responsabilités employeur et document unique d'évaluation des risques : Comment garantir l'assurabilité des collectivités territoriales ?

Les responsabilités engagées peuvent être massives et il est nécessaire pour chaque acteur public d'en connaître la portée. **Ce webinaire, organisé le 11 mars 2025 par le CNFPT,** met en lumière les responsabilités civile et pénale que portent les collectivités locales et étudie comment la tenue rigoureuse d'un document unique d'évaluation des risques permet de protéger non seulement les agents mais peut aussi être un levier important dans la maîtrise des responsabilités qui incombent à chacun. Une méthode proactive et cohérente d'évaluation des risques peut transformer la gestion d'une collectivité locale et assurer un environnement de travail sûr, efficace et tourné vers la mission de service public.
A partir des exemples de sinistres déclarés à la SMACL, ce webinaire aborde les questions suivantes :
- Quelles obligations pour l'employeur et l'agent public ?
- Quelles sont les risques de responsabilités pour l'employeur et l'agent public ?
- Comment remplir les obligations légales avec une évaluation des risques efficiente ?

- Quels retours d'expériences et bonnes pratiques ?

Voir le replay du webinaire

Besoin d'un conseil ? une question ?

Contacter le service prévention et inspection

Vous recevez ce courriel car vous êtes inscrit à notre flash prévention
Votre adresse électronique est précieuse | Nous nous engageons à la garder pour nous
Notre politique de confidentialité
Gestion de l'abonnement | Désinscription
CDG45 - 20 avenue des Droits de l'Homme - BP91249 - 45002 Orléans Cedex 1